

Code de conduite des Fournisseurs de Lonza

Qui sommes-nous ?

Les activités de Lonza touchent la vie de nombreuses personnes dans une grande variété de secteurs. Pour conserver la confiance de ces parties prenantes, Lonza doit veiller à ce que ses valeurs se traduisent par un comportement cohérent et approprié dans le monde entier.

Lonza encourage l'innovation et la durabilité économique, sociale et environnementale afin de garantir le succès à long terme de notre entreprise et de ses parties prenantes. Lonza s'investit pour la durabilité dans toutes ses activités commerciales et s'efforce de faire respecter les normes éthiques les plus élevées.

Conformité

Nos Fournisseurs jouent un rôle important dans notre quête d'un monde plus sain.

Les Fournisseurs de Lonza doivent mener leurs activités dans le respect total de toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables, des accords contractuels et des normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprises reconnues au niveau international.

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils observent et respectent strictement tous les principes et attentes énoncés dans le présent code, ainsi que dans les éventuelles autres politiques que peut leur remettre Lonza de temps à autre, et ce dans toutes leurs activités et sur tous leurs sites dans le monde entier, y compris les sites de Lonza.

Les attentes énoncées dans ce code sont conformes – sans toutefois s'y limiter – aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail, du programme mondial Responsible Care®, ainsi que des initiatives d'approvisionnement responsable dont nous sommes membres.

Lonza se réserve le droit d'évaluer (par Lonza ou par des tiers sélectionnés) la conformité d'un Fournisseur au présent Code de conduite sous la forme de questionnaires, d'une revue de la documentation et/ou d'un audit sur site et de demander des actions correctives. Lonza attend de ses Fournisseurs qu'ils s'octroient également le droit d'évaluer/auditer leurs Fournisseurs si nécessaire afin de se conformer aux principes et obligations exposés ci-dessous.

Dans le cas où Lonza aurait connaissance d'actions ou de conditions non conformes au présent Code de conduite, Lonza se réserve le droit de demander des actions correctives et/ou de résilier immédiatement tout accord mis en place avec un Fournisseur.

Le présent Code est susceptible d'être mis à jour de manière ponctuelle. Il incombe à chaque Fournisseur de veiller à lire, comprendre et respecter la version la plus récente de ce Code.

La dernière mise à jour du présent Code date de mai 2022.

Table des matières

1. Éthique	3
2. Droits du travail et droits de l'homme.....	4
3. Environnement, santé et sécurité	5
4. Modèles de gouvernance et de gestion	7
5. Glossaire.....	7

1. Éthique

Les Fournisseurs s'engagent à mener leurs activités de manière éthique et équitable, et à agir avec intégrité. Les Fournisseurs s'engagent à :

a. Antitrust et concurrence loyale

- Mener leurs activités en recourant à des pratiques commerciales loyales, en respectant la concurrence libre et loyale et en se conformant à toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière de concurrence, d'antitrust et de commerce.

b. Intégrité des affaires, lutte contre la corruption et les pots-de-vin

- S'abstenir de toute forme de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds et de pots-de-vin.
- Ne pas offrir, solliciter ou accepter un quelconque élément de valeur, directement ou indirectement, dans le cadre d'une relation commerciale ou gouvernementale en vue d'obtenir ou de conserver indûment un avantage commercial.
- S'abstenir de proposer aux collaborateurs de Lonza un quelconque élément de valeur, à l'exception des présents ou cadeaux promotionnels d'une valeur monétaire insignifiante, qui sont conformes aux coutumes locales et à l'ensemble des lois, règles et règlements applicables.
- Mener leurs activités dans le strict respect de toutes les lois anticorruptions applicables, y compris mais sans s'y limiter la Bribery Act du Royaume-Uni et la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis.

c. Contrôles du commerce international

- Se conformer à l'ensemble des lois applicables en matière de sanctions commerciales, y compris les sanctions des Nations Unies (NU), les règlements sur les sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control) du Département du Trésor des États-Unis, les réglementations américaines en matière d'exportations, la loi britannique de 2002 sur le contrôle des exportations ainsi que les règlements sur les sanctions de l'Union

européenne (UE) et de la Suisse.

- Ne pas s'investir dans des affaires ou des transactions interdites avec des pays sous embargo, des personnes bloquées ou des individus ou entités figurant sur une liste de sanctions en vertu de la législation applicable ; ni faciliter des transactions interdites avec des tiers qui impliquent des pays sous embargo, des personnes bloquées ou des individus ou entités figurant sur une liste de sanctions en vertu de la législation applicable.

d. Conflit d'intérêts

- Prendre des mesures raisonnables pour éviter et gérer les conflits d'intérêts potentiels et réels lorsqu'ils remplissent leurs obligations contractuelles envers Lonza.
- Informer toutes les parties concernées dès que possible en cas de Conflit d'intérêts réel ou potentiel.

e. Minéraux de conflit

- S'assurer que les produits fournis à Lonza ne contiennent pas de métaux ou minéraux ou leurs dérivés provenant d'activités minières qui financent ou bénéficient directement ou indirectement à des groupes armés ou des auteurs de graves violations des droits de l'homme.
- Faire preuve de la diligence raisonnable nécessaire telle que spécifiée par l'OCDE et conformément aux exigences de reporting de la Responsible Minerals Initiative (RMI) (en particulier si Lonza le demande) afin de clarifier la chaîne de contrôle et les circonstances de l'extraction, du commerce, de la manipulation et de l'exportation des minéraux, et d'identifier et d'évaluer tout risque lié aux minéraux de conflit.

f. Approvisionnement responsable et pays d'origine

- Ne pas travailler sciemment avec des partenaires commerciaux qui recourent à des pratiques de Transbordement illégal.
- Faire preuve d'une diligence raisonnable sur la source des matières premières afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable.

- A la demande de Lonza, divulguer les informations concernant la source et l'origine des matières premières fournies à Lonza.

g. Confidentialité des données, sécurité des données et propriété intellectuelle

- Mettre en œuvre et maintenir toutes les mesures techniques et organisationnelles conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin de collecter, stocker et utiliser correctement toute information confidentielle et toute donnée personnelle mise à leur disposition. Lorsque des données du Fournisseur, de ses employés et de ses clients sont confiées, elles doivent être utilisées conformément aux fins convenues, dans le respect de toutes les lois applicables et évaluées uniquement par des personnes ou des parties autorisées. Tout Fournisseur traitant des données personnelles de citoyens de l'UE, de la Suisse (CH) ou du Royaume-Uni doit s'assurer qu'en cas de livraison dans un pays dont les lois sur la protection des données ou la confidentialité sont moins restrictives, la conformité aux lois ou règlements de l'UE, de la CH ou du Royaume-Uni est garantie.
- Ne pas utiliser le nom de Lonza ou celui de nos sociétés affiliées ou de nos produits dans des documents ou des publicités accessibles au public sans le consentement écrit préalable de Lonza.

h. Identification des préoccupations

- Encourager et mettre à disposition des canaux de signalement (qui doivent être anonymes lorsque la loi le permet) pour que leurs employés puissent faire part de leurs préoccupations en cas de mauvaise conduite ou d'activités illégales sur le lieu de travail sans aucune menace d'intimidation, de harcèlement ou de représailles, et ceci de manière confidentielle.
- Enquêter sur ces signalements et prendre les mesures correctives appropriées.
- Informer Lonza des enquêtes, actions ou poursuites judiciaires susceptibles d'affecter la réalisation de leurs activités pour Lonza ou de nuire à leur réputation et celle de Lonza.

Les Fournisseurs ou les employés du Fournisseur

qui souhaitent faire part d'une préoccupation concernant un soupçon de violation par Lonza ou ses collaborateurs de toute loi ou réglementation ou du code de conduite des Fournisseurs de Lonza peuvent le faire en envoyant un e-mail à compliancegroup@lonza.com ou en utilisant la hotline Déontologie & Conformité de Lonza (www.lonzaethicshotline.com). La hotline multilingue dédiée à la déontologie et la conformité est accessible en ligne ou par téléphone ; elle est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans le monde entier, avec des numéros nationaux gratuits. La hotline Déontologie & Conformité est assurée par un service de signalement tiers. Lorsque la loi le permet, il est possible de conserver son anonymat. Tous les rapports sont gérés dans la plus stricte confidentialité.

2. Droits du travail et droits de l'homme

Les Fournisseurs s'engagent à respecter les droits de l'homme de leurs travailleurs et à les traiter avec dignité et respect. Les Fournisseurs s'engagent à :

a. Traitement équitable

- Fournir à leurs employés un lieu de travail exempt de traitements inhumains (tels que les châtiments corporels ou physiques, les abus sexuels, le harcèlement sexuel, la coercition mentale ou physique ou la violence verbale à l'égard des employés) et exempt de menaces de tels traitements.

b. Temps de travail, salaire et avantages sociaux équitables

- Mener une politique de rémunération équitable en conformité avec toutes les lois locales applicables en matière de temps de travail, de salaire minimum, de rémunération des heures supplémentaires et d'avantages obligatoires. La rémunération et les avantages doivent viser à garantir un salaire décent en fonction des conditions de vie locales.
- Informer leurs employés de la méthode utilisée pour calculer les salaires, de la nécessité de faire des heures supplémentaires et des salaires à verser pour

ces heures supplémentaires, conformément aux lois nationales applicables et aux normes de l'Organisation internationale du travail (ILO).

- Interdire les retenues sur salaire pour raisons disciplinaires.
- Payer à temps et intégralement le travail effectué par les employés, avant qu'ils ne quittent librement l'employeur, conformément aux lois applicables.

c. Liberté d'association et droit à la négociation collective

- Respecter le droit de leurs employés, tel que défini par les lois locales, de s'associer librement, de participer au syndicat de leur choix, de chercher à être représentés, de soumettre des griefs et de signaler des violations présumées de la loi, d'adhérer à des conseils de travailleurs sans crainte de discrimination, de résiliation de leur contrat, des représailles, d'intimidation ou de harcèlement. En cas de loi restrictive, les Fournisseurs ne doivent pas faire obstacle aux autres moyens légaux utilisés par les travailleurs pour maintenir le dialogue avec la direction, tels que les réunions, les comités spécialisés et les communications des travailleurs. La question peut également être discutée pour prendre une décision collective afin de trouver l'action corrective la plus appropriée à mettre en œuvre.
- Encourager les employés à communiquer et à s'engager librement, ouvertement et directement avec la direction de l'entreprise, afin de résoudre les problèmes liés au lieu de travail et à la rémunération.
- Ne pas désavantager les représentants des travailleurs afin qu'ils puissent exercer leur rôle sans crainte de représailles ou de discrimination.

d. Non-discrimination

- Ne pas pratiquer de discrimination à l'encontre de quiconque au sein de son personnel et de quelque manière que ce soit, sur la base de l'appartenance ethnique, de la nationalité d'origine, de la couleur, de la religion, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de

genre, des croyances, de l'âge, du sexe, du handicap, du statut de senior ou de toute autre caractéristique ou classe similaire telle que définie par la loi applicable.

- Disposer de canaux/mécanismes en vigueur et accessibles à tous les employés pour signaler toute action discriminatoire.

e. Emploi librement choisi (pas d'esclavage moderne, de traite des êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé)

- Interdire le travail involontaire ou le travail effectué sous la menace d'une sanction, y compris le travail forcé, le travail carcéral, le travail servile sous contrat, le travail en servitude ou d'autres formes d'esclavage et/ou de servitude.
- Eviter toute utilisation et toute forme de travail des enfants dans leurs activités commerciales et agir conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (ILO) et aux principes directeurs de l'OCDE pour une entreprise responsable. Lorsque les lois locales sont plus strictes en spécifiant un âge plus élevé pour le travail ou une scolarité obligatoire, elles priment.
- Déclarer publiquement une tolérance zéro à l'égard du travail des enfants dans ses propres activités commerciales et interdire toute forme de travail des enfants ou de travail forcé (y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains) dans son propre réseau de chaîne d'approvisionnement.
- Faire preuve de la diligence raisonnable nécessaire telle que spécifiée par l'OCDE et conformément à l'initiative suisse Entreprises responsables, en particulier si Lonza le demande.

3. Environnement, santé et sécurité

Les Fournisseurs s'engagent à fournir un environnement de travail sûr et sain à leurs employés, clients, visiteurs, contractants, sous-traitants et toute autre personne susceptible d'être affectée par leurs activités. Les

Fournisseurs s'engagent à conduire leurs activités d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Les Fournisseurs s'engagent à :

a. Santé et protection des travailleurs

- Protéger les travailleurs contre toute surexposition aux risques chimiques, biologiques et physiques ainsi que des tâches physiquement exigeantes, sur le lieu de travail comme dans tout local d'habitation fourni par l'entreprise.
- Fournir un environnement de travail sûr, propre et conforme aux règles d'hygiène, comprenant, au minimum, la mise à disposition d'un nombre suffisant de toilettes, de cantines, d'eau potable, d'un éclairage adéquat, de températures sûres, d'une ventilation, d'installations sanitaires sur le lieu de travail comme dans tout local d'habitation fourni par l'entreprise.
- Mettre en œuvre des politiques visant à créer un environnement de travail exempt d'incidents et de blessures, à prévenir l'apparition de maladies professionnelles et de problèmes de santé liés à ses activités, à identifier et rectifier toute situation dangereuse et à travailler à l'amélioration continue des conditions de travail en vue de créer un environnement sain et sûr.

b. Préparation et intervention face aux situations d'urgence

- Identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et dans tout local d'habitation fourni par l'entreprise et à minimiser leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention appropriés.

c. Sécurité des processus

- Disposer de processus de gestion permettant d'identifier les risques liés aux processus chimiques et biologiques et à prévenir ou répondre au rejet catastrophique d'agents chimiques, biologiques ou d'autres matériaux, avec notamment des programmes spécifiques pour prévenir les incendies et les explosions.

d. Information et formation sur les risques

- Fournir des informations sur la sécurité aux employés et aux contractants concernant les risques identifiés sur le lieu de travail et les matières dangereuses, y compris les composés pharmaceutiques et les produits intermédiaires pharmaceutiques.
- Fournir une formation sur les informations relatives à la sécurité.

e. Autorisations environnementales

- Se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables. Il convient d'obtenir tous les permis, licences, enregistrements d'informations et restrictions d'ordre, et de respecter les exigences opérationnelles et de reporting correspondantes.

f. Déchets et émissions

- Mettre en place des systèmes pour assurer la sécurité dans le cadre de la manipulation, du déplacement, du stockage, de l'élimination, du recyclage, de la réutilisation, de la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et du rejet des eaux usées. L'ensemble des déchets, eaux usées ou émissions susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé humaine ou l'environnement doivent être gérés, contrôlés et traités de manière appropriée avant d'être rejetés dans l'environnement. Cela inclut la gestion des rejets de produits pharmaceutiques actifs dans l'environnement.

g. Déversements et rejets

- Mettre en place des systèmes pour prévenir et atténuer les déversements et rejets accidentels dans l'environnement. Des procédures d'urgence doivent être instaurées et des collaborateurs doivent être désignés pour traiter tout événement accidentel présentant un risque environnemental.

h. Conservation des ressources naturelles et protection du climat

- Prendre des mesures pour améliorer l'efficacité, préserver les ressources naturelles (par exemple, l'eau, les sources d'énergie, les matières premières), éviter

l'utilisation de matières dangereuses dans la mesure du possible et s'orienter vers des activités favorisant la réutilisation et le recyclage.

- Garantir et démontrer des améliorations environnementales continues au moyen d'objectifs et de politiques d'amélioration clairs.
- S'orienter vers le développement et l'utilisation de produits, de processus et de technologies respectueux de l'environnement et du climat.

4. Modèles de gouvernance et de gestion

Les Fournisseurs s'engagent à mettre en place et à gérer des modèles de gouvernance et de gestion efficaces dans l'ensemble de leur organisation. Les Fournisseurs s'engagent à :

a. Documentation interne et discipline

- Avoir mis en place les politiques, règles, procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect de tous les domaines couverts par le présent Code de conduite et pour s'assurer que leurs Fournisseurs et employés, consultants, contractants et sous-traitants sont conscients de leurs droits et responsabilités.
- Eventuellement prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des employés qui enfreignent les règles de l'entreprise. Toutefois, les mesures disciplinaires ne doivent pas comprendre d'amendes, de châtiments corporels, de harcèlement, de dégradation ou d'humiliation.

b. Formation et compétences

- Développer, mettre en œuvre et maintenir des programmes et des mesures de formation appropriés pour aider leurs cadres et leurs employés à acquérir un niveau approprié de connaissance et de compréhension des principes et des attentes applicables tels que définis dans le présent Code de conduite des Fournisseurs, des lois et règlements applicables et des normes généralement reconnues.
- Disposer de canaux ou mécanismes de

réclamation en place et accessibles à tous les employés pour signaler toute violation des principes, tels qu'énoncés dans le présent Code.

c. Information et amélioration continue

- Fournir des informations véridiques à Lonza ou au partenaire d'évaluation/audit sélectionné par Lonza au cours de la sélection, de l'évaluation ou de l'audit du Fournisseur par Lonza et de la négociation commerciale. Les Fournisseurs doivent faire preuve d'une transparence totale vis-à-vis de Lonza et de toute tierce partie travaillant en notre nom.
- Démontrer leur engagement en faveur d'une amélioration continue en mettant en œuvre des mécanismes permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer régulièrement les risques dans tous les domaines visés par le présent Code de conduite, en fixant des objectifs de performance, en exécutant des plans de continuité des activités et en prenant les mesures correctives nécessaires afin de remédier aux lacunes identifiées par les évaluations et les audits internes ou externes, à la demande de Lonza ou de tout autre client.

d. Communication des attentes en matière de durabilité et notification des cas de non-conformité

- Faire tout leur possible pour transmettre les principes et les attentes énoncés dans le présent code à leurs propres Fournisseurs et sous-traitants.
- Informer immédiatement Lonza et proposer des actions correctives dans le cas où ils se rendent compte que leur chaîne d'approvisionnement est ou pourrait être affectée par des violations des conditions ou principes du présent Code.

5. Glossaire

Élément de valeur

Comprend, entre autres, l'argent liquide, les cadeaux aux membres de la famille, l'annulation d'une dette, les prêts, les faveurs personnelles, les divertissements, les repas et les voyages, les

contributions politiques et caritatives, les opportunités commerciales et les soins médicaux.

Pot-de-vin

Signifie donner, offrir ou promettre un élément de valeur en vue d'obtenir un avantage commercial inapproprié.

Minéraux de conflit

L'exploitation minière est un processus intensif impliquant des risques sociaux et environnementaux potentiels qui, en cas de gestion inappropriée, peuvent avoir des effets négatifs durables. Un nombre croissant de recherches suggèrent que ces risques sont associés aux minéraux de conflit, une variété de métaux et minéraux qui dépassent la cassitérite, de la colombite-tantalite et de la wolframite (dont les dérivés les plus courants sont respectivement l'étain, le tantale et le tungstène) et de l'or (collectivement appelés 3TG). Pour plus d'informations, veuillez consulter :

www.responsiblemineralsinitiative.org
[Ordonnance suisse sur les minéraux de conflit](#)

Conflit d'intérêts

Un Conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts, les activités ou les relations personnelles ou familiales d'un employé ou d'un contractant du Fournisseur interfèrent avec son objectivité dans la réalisation de ce qui est le mieux pour l'entreprise.

Diligence raisonnable

Un processus continu, proactif et réactif par lequel les entreprises identifient, évaluent, préviennent, atténuent et rendent compte de la manière dont elles traitent leurs impacts négatifs réels et potentiels sur l'environnement, la société et la gouvernance.

Matières dangereuses

Tel que défini par le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), élaboré par la [Commission économique pour l'Europe des Nations unies](#).

Traite d'êtres humains

La Traite d'êtres humains consiste à recruter, héberger ou transporter des personnes dans une situation d'exploitation par le recours à la violence, à la tromperie ou à la coercition et à les forcer à travailler contre leur gré.

Transbordement illégal

Est défini comme la revendication d'un faux pays d'origine afin de contourner les quotas, les taxes ou frais supplémentaires, et/ou d'autres restrictions applicables à la marchandise.

Organisation internationale du travail (ILO)

L'[agence ILO des Nations Unies](#) réunit les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 187 États membres de l'ONU afin de fixer des normes de travail, d'élaborer des politiques et de concevoir des programmes visant à promouvoir un travail décent pour tous les employés.

Fournisseurs

Les Fournisseurs font référence à tout tiers légal ou naturel qui fournit des biens, des matières premières ou des services à Lonza et/ou à ses filiales, ainsi qu'aux fournisseurs, agents de fabrication contractuels, travailleurs temporaires ou sous-traitants de ce tiers.

Initiative pour des minéraux responsables (RMI)

Fondée en 2008 par des membres de la Responsible Business Alliance (RBA) et de la Global e-Sustainability Initiative (GeSI), la [RMI](#) est devenue l'une des ressources les plus utilisées et les plus respectées par les entreprises qui veillent à un approvisionnement responsable en minéraux dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Approvisionnement responsable

Lonza s'engage à respecter des normes élevées en matière de société, d'environnement, de gouvernance et de déontologie lors de ses décisions d'approvisionnement.

Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)

Créé sous l'impulsion des [Nations Unies](#), cette initiative volontaire repose sur l'engagement des

dirigeants à mettre en œuvre les principes universels de durabilité (également connus sous le nom des « [dix principes du Pacte mondial des Nations Unies](#) ») et à soutenir les objectifs des Nations Unies tels que les [Objectifs de développement durable](#).

Sources applicables de sanctions commerciales

Nations Unies

Etats-Unis : Règlements sur les sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor américain

Etats-Unis : Règlementations de l'administration chargée des exportations

Royaume-Uni : Loi britannique de 2002 sur le contrôle des exportations

Union européenne (UE)

L'Organisation de coopération et de développements économiques (OECD)

[OECD](#) est une organisation internationale qui œuvre à l'élaboration de meilleures politiques pour une vie meilleure.

Charte mondiale Responsible Care® (Responsible Care)

L'engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable [Responsible Care - Conseil international des associations chimiques](#)

Initiative suisse « Entreprises responsables »

Les exigences en matière de diligence raisonnable de la nouvelle [Ordonnance suisse sur les minéraux de conflit](#) ont été définies de manière analogue aux exigences du [Règlement UE 2017/82137](#). Les entreprises et les particuliers entrant dans le champ d'application du règlement doivent mettre en œuvre un cadre en 5 étapes basé sur le [Guide OECD sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#).

Toutes les marques commerciales sont la propriété de Lonza, de ses filiales ou de leurs propriétaires tiers respectifs. Les informations contenues dans le présent document sont présumées exactes. Elles correspondent à l'état actuel des connaissances techniques et scientifiques. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est toutefois donnée en ce qui concerne l'exactitude de ces informations ou les résultats qui pourraient être obtenus par le biais de leur utilisation. Certains produits ne sont pas disponibles sur tous les marchés ou pour tous les types d'application. Tout utilisateur doit déterminer par lui-même et s'assurer que les produits fournis par Lonza Group Ltd, ainsi que les informations et recommandations de Lonza Group Ltd sont (i) adaptés au processus ou à l'usage prévu, (ii) conformes aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, et (iii) ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

© 2022 Lonza

Lonza Group SA

Münchensteinerstrasse 38

CH-4002 Bâle

Suisse

www.lonza.com